



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-286

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (Mme BAGARD), Mme LAURAIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché 15 octobre 2018.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Mme HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze octobre deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-287

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (Mme BAGARD), Mme LAURAIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché 15 octobre 2018.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 1^{er} octobre 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze octobre deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-288

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (Mme BAGARD), Mme LAURAIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché 15 octobre 2018.

OBJET : FINANCES – VERSEMENT DE SUBVENTION – SOUTIEN AU PROJET MEET'HER
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Yolène MARGAND et Nicolas BRETON forment un couple passionné d'entrepreneuriat et d'innovation et ils ont décidé de s'engager pour une cause qui a du sens et qui peut réveiller des talents français aujourd'hui encore indécis.

En effet, souhaitant donner la parole aux femmes qui entreprennent dans le monde et qui ont surmonté les contraintes de création d'entreprise, ils ont créé MEET'HER qui a pour vocation de récolter des témoignages de femmes qui inspireront celles qui hésitent à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Afin de soutenir le projet MEET'HER, il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mmes PAILLARD, FLEURANTIN, LAURAIN ne participent pas au vote),

Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer une subvention de 300 € à MEET'HER,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6745.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze octobre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE. 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-289

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BREGARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (Mme BAGARD), Mme LAURAIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché 15 octobre 2018.

OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FACADE OUEST DE L'EGLISE SAINT-JACQUES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'église Saint-Jacques de Lunéville est un des bâtiments emblématiques de la Ville qu'elle domine de ses deux tours. Construite grâce à l'aide du Duc Léopold de Lorraine et achevée sous la gouvernance de Stanislas Leszczynski, l'église portait le titre d'église abbatiale Saint-Rémy. Les aléas de l'histoire et le temps ont abîmé les murs et surtout la façade Ouest. Leur réfection permettra de limiter les infiltrations à l'intérieur du bâtiment et de protéger les trésors historiques qu'ils referment, tout en parachevant la requalification de l'espace public qui le jouxte.

Le coût prévisionnel global estimé à 157 000 € H.T en 2016, acté par délibération n° 2016-339 en date du 8 décembre 2016, a été revu par l'architecte agréé par les Bâtiments de France. Ce dernier y a inclus les options de réfection du soubassement en pierre, de l'emmarchement d'accès à la tour et de son nettoyage ainsi que de la protection des vitraux, portant ainsi le nouveau coût total des travaux à 304 376 € H.T.

La subvention sollicitée auprès des services de la DRAC, correspond à 40 % du coût total hors taxes, soit 121 751 € et une subvention exceptionnelle de l'État sous la forme de réserve parlementaire estimée à 30 000 €. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

	TAUX	MONTANT H.T
Réserve parlementaire	9,86 %	30 000 €
D.R.A.C .	40,00 %	121 750 €
Autofinancement	50,14 %	152 626 €
	100,00 %	<u>304 376 €</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à formuler une demande de subvention pour financer cette opération à la D.R.A.C. au taux de 40 % pour une dépense subventionnable de 304 376 €,

- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze octobre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-290

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (Mme BAGARD), Mme LAURAIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché 15 octobre 2018.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROGRAMME 2018 DE REUSSITE EDUCATIVE
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en œuvre à Lunéville depuis 2008, repose sur l'élaboration de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement scolaire, éducatif, sanitaire et social d'enfants de 2 à 16 ans. L'objectif de ce programme, porté et financé par Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), est d'aider les enfants concernés, avec leurs familles, à surmonter ou à atténuer les obstacles de natures diverses qui freinent leur épanouissement.

Suite à l'élaboration du nouveau Contrat de Ville pour la durée 2015-2020, et à la poursuite du PRE confirmée par le CGET, il est demandé à la ville de Lunéville d'apporter, en plus des valorisations inscrites au bilan annuel, une contribution financière directe au fonctionnement du dispositif.

La ville de Lunéville propose donc de contribuer au financement du dispositif à hauteur de 1 500 €, étant entendu que cette somme sera versée au Centre Communal d'Action Sociale, chargé de la mise en œuvre du dispositif de Réussite Éducative au niveau local. Cette somme viendra s'ajouter aux 12 000 € inscrits préalablement au budget primitif 2018.

Cette participation exceptionnelle répond à une sollicitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle qui demande une participation plus forte de la collectivité au financement du dispositif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 1 500 € au Centre Communal d'Action Sociale afin de participer au financement du dispositif de réussite éducative,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Supplémentaire 2018, nature 6748, fonction 522, enveloppe 18871.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze octobre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-291

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (Mme BAGARD), Mme LAURAIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché 15 octobre 2018.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT CONVENTION PLURIPARTENARIALE ECO APPART

RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Ce projet est issu des programmes Habitats de l'ex Communauté de Communes du Lunévillois et de la ville de Lunéville ayant trait au logement, notamment du Programme National de Rénovation Urbaine menée entre 2009 et 2017 et de l'OPAH-RU menée sur le centre ancien de Lunéville de 2010 à 2015. Ce dernier procède à l'identification des difficultés des ménages concernés par le plan de relogement autour de la précarité énergétique, des situations budgétaires dégradées, du savoir habiter.

Plus largement, ce projet est renouvelé suite aux actions développées de 2016 à 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Eco Appart est devenue une association. Le projet est soutenu par un engagement technique et financier des partenaires.

Au vu des différents résultats présentés et du travail réalisé, les partenaires ont décidé conjointement de soutenir ce projet sur une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. RECOUVREUR ne prend pas part au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer la convention pluripartenariale Eco Appart ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

- s'engage à inscrire la somme de 1 500 € aux budgets primitifs 2019 à 2021 en vue d'un versement au Centre Communal d'Action Sociale, nature 6574, fonction 523, enveloppe 24286.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze octobre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE. 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-292

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (Mme BAGARD), Mme LAURAIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché 15 octobre 2018.

OBJET : SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTION – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Le club d'athlétisme de Lunéville organisera, au stade Fenal, le samedi 8 décembre 2018, son cross annuel, qui regroupera 350 athlètes jeunes et adultes.

Afin de faire face aux frais d'organisation, le club sollicite une aide financière de la ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 3 950 € (dont 2 300 € de bénévolat).

La commission propose une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer 300 € au Lunéville Athlétic Club,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze octobre deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE. 
JACQUES LAMBLIN 